# Formulaire de demande de réintégration à temps plein

*Références : Code général de la fonction publique : articles L612-1 à L612-15*

La demande doit être transmise au service des carrières à l’adresse « Carrieres@chu-angers.fr », au moins trois mois avant la date souhaitée. Le service des carrières disposera alors d’un délai de deux mois pour apporter une réponse à votre demande.

1. **Le professionnel demandeur**

Nom : Cliquez ici pour taper du texte. Prénom : Cliquez ici pour taper du texte.

Grade : Cliquez ici pour taper du texte. Service : Cliquez ici pour taper du texte.

Statut : Choisissez un élément. Matricule : Cliquez ici pour taper du texte.

1. **La demande de temps partiel**

Date souhaitée pour la réintégration à temps plein : Cliquez ici pour entrer une date.

Date : Cliquez ici pour entrer une date. Signature :

